

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Felix Stürner et consorts au nom des Vert-e-s - De l'usage de l'histoire dans le secondaire I vaudois ou comment éviter que cela ne devienne la MER à boire.

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 2 mai 2022, de 14h00 à 15h20 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Florence Bettschart-Narbel, Catherine Labouchère ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Luc Chollet, Daniel Meienberger, Yves Paccaud, Félix Stürner, Daniel Trolliet, Philippe Vuillemin et du soussigné, confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Ont également participé à cette séance : Madame Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), Monsieur Giancarlo Valceschini, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et Madame Nathalie Jaunin, directrice générale adjointe de la DGEO.

Monsieur Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant, enseignant dans un gymnase intercantonal valdo-fribourgeois recevant des élèves issus de la filière secondaire I vaudoise, a constaté que leurs connaissances en histoire sont, parfois, très aléatoires. À partir de ce constat, il développe quatre points principaux :

1. il n'est pas contre les moyens d'enseignement romands, mais il aimerait une adaptation de certains éléments par rapport aux besoins des élèves vaudois, ceci en évitant de provoquer une « vaudoiserie » ;
2. suite à une 1^{re} ébauche d'un objet parlementaire en 2019 lorsque le 1^{er} volume a été introduit puis après quelques discussions avec des membres du DFJC, le postulant avait suspendu son dépôt. En mars 2020, une nouvelle discussion était prévue, mais n'a jamais eu lieu. La demande émane de ses collègues du secondaire I qui ne savent pas toujours quoi faire de ces moyens d'enseignement. Un soutien pour les enseignants et les élèves serait le bienvenu selon eux ;
3. le postulant a participé à un module présenté en novembre 2021 à la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-VD) sur l'histoire des femmes. Le DFJC ayant donné mandat à deux enseignantes de préparer des modules accompagnant l'histoire des femmes, un domaine qui reste peu abordé dans les moyens d'enseignement romands ;
4. selon le postulant, dans les moyens d'enseignement actuels, la question de l'écologie et de l'anthropocène est passée sous silence, tout comme la question de la migration au XX^e siècle en Suisse.

En tenant compte des incertitudes quant à l'avenir du DFJC suite au départ de la Conseillère d'État en charge, il faut solidifier ce qui a été mis en place et développer des moyens. C'est au niveau du département et de son fonctionnement, et non de sa direction politique, que le travail initié doit se poursuivre de manière pérenne.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

En 1^{er} lieu, la Conseillère d'État informe l'assemblée que cette intervention parlementaire est difficile à appréhender, parce qu'elle se présente sous la forme d'un postulat. En effet, l'article 118 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) stipule que « *le postulat charge le Conseil d'État d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier, et de dresser un rapport. Un rapport peut aussi être demandé sur toute autre question* ». Avec ses neuf questions sur les moyens d'enseignement d'histoire et le contexte de leur introduction, cet objet parlementaire est plus proche d'une interpellation qui, selon l'article 115 de la LGC, « *consiste en une demande d'explications adressée au Conseil d'État sur un fait du Gouvernement ou de son administration* ». Le DFJC a tout de même effectué le choix d'aborder ce postulat en développant trois axes synthétisant les questions de cet objet.

Le 1^{er} axe concerne le niveau de complexité du moyen d'enseignement et la facilité d'appropriation par les élèves des thèmes abordés par les questions numéros 1, 2 et 7. L'élaboration et la validation du moyen d'enseignement romand en histoire pour les années 9 à 11 ont impliqué plus de huitante personnes qualifiées en histoire. L'enjeu de tout moyen d'enseignement est de traduire en séquences pédagogiques les objectifs fixés par le Plan d'études romand (PER). Dans cette perspective, il a toujours existé une phase probatoire permettant de recentrer les sujets, de les rendre abordables et de les tester sur le terrain. D'ailleurs, ce manuel a été testé dans plus de quatre cent cinquante classes de Romandie. Cette volonté de favoriser l'accessibilité des thématiques traitées implique de procéder à des choix pour ne pas augmenter la complexité de l'ouvrage. Par ailleurs, ce moyen d'enseignement choisit une approche par questionnement inscrite dans les visées des sciences humaines et sociales. Celle-ci a pour but de préparer les élèves à appréhender et à décoder le flot d'images et d'informations reçues quotidiennement. Des disciplines telles que la géographie, les sciences de la nature, l'éducation numérique et l'histoire contribuent à cette prise de distance critique et à la citoyenneté. Aborder l'histoire par le questionnement d'un historien implique de composer un livre permettant à chaque élève de s'interroger question après question. C'est grâce au travail en classe, à la réflexion commune et à l'expertise du maître que les réponses sont construites. Les enseignants d'histoire ne se contentent jamais du seul contenu d'un manuel ; ils l'enrichissent par des documents supplémentaires et des explications issues de leurs propres lectures ou de méthodes permettant aux élèves de trouver les informations par eux-mêmes. Le fichier de l'élève, finalisé par l'enseignant, pour les moins aisés d'entre eux dans la rédaction sont les traces qui doivent leur assurer de reconstruire la réflexion menée et leur permettre de mettre en évidence les savoirs essentiels par rapport à la période historique traitée. Le manuel, qui s'appelle « Outils, démarches et références (ODR) », sera introduit à la rentrée 2022-2023 au cycle III du secondaire I. Ce manuel rassemble les contenus, les connaissances et les compétences que les élèves doivent maîtriser en sciences humaines et sociales. S'agissant du niveau de complexité, il a été testé en amont lors de la phase probatoire. Quant aux enseignants, ils sont formés pour accompagner le manuel d'un cours adapté répondant aux éventuelles interrogations demeurées en suspens que le fichier de l'élève fixe de manière écrite.

Le 2^e axe concerne le soutien aux enseignants pour l'introduction du nouveau moyen, abordé par les questions numéros 3, 6 et 9 : la HEP-VD propose des formations continues en sciences humaines et sociales permettant de faciliter l'appropriation du moyen d'enseignement par les enseignants. Cela porte notamment sur l'évaluation, la différenciation dans les apprentissages et la démarche du questionnement en histoire. En outre, la HEP-VD se tient à disposition des établissements pour répondre à des demandes ponctuelles de formation en lien avec les différentes thématiques. Enfin, les enseignants sont accompagnés par les chefs de file. Ceux-ci ont la possibilité d'organiser des séances de concertation lors desquelles leurs collègues travaillent à la fabrication de séquences d'enseignement en lien avec ce nouveau moyen d'enseignement. Il faut aussi rappeler que le guide didactique (GD), disponible en ligne, présente plusieurs manières d'aborder chaque thème en fonction de la voie où l'enseignement est adapté. Que ce soit en Voie pré-gymnasiale (VP) ou en Voie générale (VG), il offre un accompagnement indispensable au corps enseignant. Une enquête, pour tous les cycles, a été menée entre le 27 mars et le 15 octobre 2021 par les HEP vaudoise et valaisanne ainsi que l'Université de Genève (UNIGE) auprès de mille six cent soixante-six répondants. Dans 80% des cas, les enseignants se déclarent satisfaits du nouveau moyen d'enseignement. Ce chiffre permet d'être rassuré aussi bien sur la qualité du moyen que sur l'accompagnement proposé.

Le 3^e axe concerne la solidité scientifique et la qualité du moyen d'enseignement sur lequel revient la question numéro 8. Les rédacteurs du moyen d'enseignement sont des historiens formés et des experts issus des

universités romandes comme François Walther, moderniste et auteur d'un ouvrage de référence sur l'histoire suisse, et Hans-Ulrich Jost, pour la période contemporaine. Ils ont travaillé avec les enseignants impliqués dans l'écriture du manuel. La démarche est désormais romande et plus seulement vaudoise. Un livre d'histoire ne saurait recenser les faits historiques en raison de l'approche choisie, soit le questionnement d'historien et les contraintes liées à la conception même des ouvrages et la restriction du nombre de pages et des thèmes traités. Néanmoins, il existe de nombreuses sources comportant d'autres contenus auxquels il est possible de recourir en cas de besoin. Sachant que l'histoire est enseignée à raison de deux périodes hebdomadaires, la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) juge que l'ampleur de l'ouvrage est suffisante et les thèmes présents dans les manuels sont incontournables.

S'agissant des questions ponctuelles posées par le postulant, elles ont fait l'objet de nombreux échanges, notamment la question de la place de la femme dans l'histoire : s'agissait-il de lui consacrer un thème en particulier ou fallait-il renforcer cette thématique de manière transversale ? La 2^e option, qui a été retenue, considère que si les moyens scolaires avaient, depuis de nombreuses générations, placé les hommes sur le devant de la scène par une approche événementielle des héros de l'histoire, les femmes avaient bien été présentes à chaque période de l'histoire. Le Canton de Vaud a souhaité faire un pas supplémentaire dans cette thématique, puisque des compléments vaudois sont en cours de rédaction sous la supervision d'une historienne du genre et d'un didacticien de la HEP-VD. Trois séquences de 9^e année sont consacrées à l'histoire du genre et sont déjà disponibles sur le portail pédagogique. Elles portent sur l'union conjugale dans la Grèce antique, l'éducation et le travail des femmes à l'époque médiévale. Seront également déposées sur le portail pédagogique dans le courant de l'année 2022, trois séquences de 10^e année et trois séquences de 11^e année.

En ce qui concerne les problématiques liées au climat et aux conséquences des activités humaines sur l'environnement, elles sont, pour la plupart d'entre elles, traitées dans le moyen d'enseignement de géographie. Un lien est établi entre cette discipline et l'histoire, puisque ces questions sont évoquées notamment dans un moyen d'enseignement d'histoire de 10^e année intitulé « l'Âge industriel ». Il aborde la question de l'impact de l'industrialisation sur le paysage et ses conséquences bénéfiques ou néfastes sur la mécanisation des activités humaines. De plus, trois séquences pédagogiques cantonales visant à mettre en rapport l'homme et le monde dans lequel il vit sont en cours de rédaction ; elles seront accompagnées d'une séquence sur le concept même d'histoire environnementale et déposées sur le portail de la direction pédagogique dans le courant de l'année 2022. Enfin, il est prévu de créer des séquences « terrain » qui seront consacrées aux régions vaudoises et permettront aux enseignants de travailler l'histoire de l'environnement en extérieur au contact du terrain.

Des séquences pédagogiques liées à l'histoire vaudoise, le tricentenaire de la mort de Davel en 2023 par exemple, ont également été mises sur les rails. Il y a donc des moyens d'enseignement testés sur le terrain qui constituent la colonne vertébrale d'un cours d'histoire dans lequel l'enseignant lui-même joue un rôle capital. Pour cela, il s'appuie sur sa formation académique et pédagogique ainsi que sur les outils de formation continue mis en place aussi bien par la HEP-VD que par l'établissement où il enseigne.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

En préambule, il est annoncé qu'une exposition s'ouvrira au mois de juin 2022 au Musée national de Prangins sur les thématiques historiques soulevées par le postulant et travaillées dans le cadre du PER. Les enseignants ne peuvent pas disposer de tous les moyens à travers un ou deux volumes, mais peuvent enrichir leurs cours par des moyens personnels.

Procéder par la didactique sous forme de questions familières est important. Le postulant a été frappé par le fait que les gens du terrain du secondaire I, l'ayant interpellé, sont désemparés. Il y a aussi des enseignants qui ne sont pas historiens, mais qui enseignent l'histoire. C'est surtout pour eux qu'il est important d'avoir ces éléments complémentaires. Ce qu'il a vu à la HEP-VD en novembre 2021 lui semble concret, utile et allant le sens de son intervention. En outre, la CIIP déclare qu'un certain nombre de thèmes sont traités, mais un manuel est toujours le reflet d'une approche générale. Si la géographie aborde la question climatique, il est d'autant plus important que l'histoire se l'approprie aussi. En effet, c'est autant une question d'environnement que de rapports humains. Ce postulat ne veut pas réécrire l'histoire, mais seulement donner la possibilité aux enseignants d'ouvrir la lecture sur cette branche et qu'ils puissent faire leur travail. Il a constaté que c'est dans les classes de diplôme au gymnase que le rapport à l'histoire est inexistant notamment chez des élèves allophones. Il faut alors leur donner, avant leur arrivée au gymnase, des possibilités et des outils, car il y a aussi un aspect pratique à l'histoire. En outre, il y a, parfois, des situations dans lesquelles les enseignants, avec un manque d'expérience ou ne se sentant pas sûrs, auraient besoin d'un appui renforcé, alors qu'ils n'ont

pas encore pu bénéficier d'une formation continue. Du point de vue de la prise de conscience par rapport aux thèmes abordés, il lui semble que certains sont très pertinents, mais ne sont jamais abordés. Par exemple, la séquence concernant la question des femmes propose une entrée sur le sujet, mais elle est absente du manuel. De même, la question de la libération des femmes est peu abordée.

Un commissaire explique, comme passionné d'histoire, qu'il est important d'interroger les sources. Il milite pour une histoire partant de sources sûres et reconnues tout en ouvrant la discussion sur les événements de maintenant ; cela peut être mené par des gens qui ne sont pas des professeurs d'histoire en tant que tels, mais qui s'y intéressent. Dans ce cas, le risque est qu'une personne raconte alors sa propre histoire. Le postulant est ici remercié. En effet, en septembre 1991, il avait posé une question au Conseil d'État¹ concernant l'édition d'un nouveau livre d'histoire dont le postulat reprend peu ou prou le questionnement. À cette époque, il avait été jugé insensé de dépenser CHF 2,4 millions pour un livre d'histoire vaudois, alors que les caisses publiques étaient vides. Le Conseil d'État avait répondu qu'il fallait partir sur la réalisation d'un livre d'histoire romand suite au refus de Georges-André Chevallaz d'en refaire un au niveau vaudois. À cette époque, il y avait un grand débat entre les éditeurs des livres d'histoire qu'étaient Payot et Bordas. Dans la conclusion à la réponse à sa question figure la phrase suivante, « *le Conseil d'État estime justifiée la décision d'éditer une collection de manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire vaudois et n'entend pas revenir sur cette décision* ». Ce combat n'est plus d'actualité en 2022. Il est positif de continuer à débattre de l'histoire et de la manière dont elle est enseignée.

Pour un autre commissaire, un événement passé est susceptible d'être interprété selon les tendances de la personne qui le relate. La question à se poser : qu'est-ce que l'histoire peut apporter pour éviter de commettre à nouveau les mêmes erreurs passées ? Le but de l'histoire est d'apprendre les faits passés et de développer un sens critique. Il n'y a pas une seule façon d'apprendre l'histoire qui est une science qui évolue, mais il s'interroge si cela se justifie de réécrire les livres d'histoire.

Pour un commissaire, l'histoire est toujours écrite par les vainqueurs. Il se dit agréablement surpris par les manuels d'histoire dont le contenu, notamment sur les croisades, le mouvement ouvrier ou encore l'indépendance des colonies, est bien expliqué.

Il est alors abordé la question des manuels destinés aussi bien aux élèves de VP que de VG, selon la réponse du DFJC à une commissaire. Il appartient à l'enseignant d'adapter son enseignement et de choisir parmi les nombreuses séquences qui découlent du plan d'études. Cette même commissaire déclare que l'accompagnement en classe par le professeur est important. Ces manuels demeurent compliqués à appréhender pour des élèves de 9^e année pour qui l'histoire n'est pas la matière la plus facile à apprendre. Il est exprimé des craintes par rapport à cette méthode qui dépend beaucoup du professeur. Si celui-ci rend la matière vivante et intéressante, cela peut aller, mais dans le cas où l'enseignement est effectué seulement à partir de ce livre, cela est difficilement accessible pour ces jeunes. Cela amène à avoir des niveaux assez différents d'une classe à l'autre, impliquant ainsi une inégalité lors de l'arrivée de ces élèves au gymnase. Elle ne voit pas comment résoudre cette problématique, même si le postulant a admis avoir suivi une formation et demande si celle-ci est obligatoire ou facultative pour tous les professeurs d'histoire des années 9 à 11. Il est précisé que c'était une présentation à la HEP-VD, et non pas une formation à proprement parler. La formation est mise sur pied par cette haute école en amont de l'arrivée des outils eux-mêmes. La possibilité de demander des formations sur site existe aussi : un groupe d'enseignants demande des compléments d'information et sollicite l'intervention de la HEP-VD pour une formation sur site.

Un commissaire estime que les enfants de douze à treize ans sont capables de comprendre ce qui est écrit dans ces manuels d'histoire. Il y a aussi des professeurs, comme des chefs de gare, des boulangers ou des gendarmes, qui ont plus d'entrain que d'autres. Le challenge réside dans le fait de les motiver et de les inciter à se former. Il est précisé un point par une commissaire : les étudiants de douze à treize ans sont effectivement capables de comprendre ce qui figure dans ces manuels d'histoire, mais l'adolescence est un âge plus difficile par rapport aux plus jeunes qui sont plus enthousiastes à apprendre.

Quelques questions sont posées par des commissaires suite à cette discussion.

¹ (1991_00042) Simple question - Philippe Vuillemin concernant l'édition d'un nouveau livre d'histoire. Cette question avait été posée le 10 septembre 1991.

Sur les séquences « terrain », est-ce qu'il y a une formation ou un accompagnement spécifique ou cela est réalisé à partir des outils existants ?

Les séquences « terrain » sont en train d'être développées. C'est le même modèle que toute méthodologie ou guide fourni : il y a une information qui se déroule sur une demi-journée. Ensuite, les établissements peuvent, par le biais de leur chef de file, demander à la HEP-VD une formation négociée pointue en établissement ou d'aller cibler des éléments dans le plan de formation continue. Les enseignants ont aussi besoin de trouver des possibilités sur le terrain au lieu de lire des fiches. Cela dépendra du temps et des possibilités, par exemple si une classe de Château-d'Oex doit se déplacer à Prangins. Il y a tellement d'offres que l'enseignant est toujours en train d'opérer des choix pour privilégier une activité plutôt qu'une autre en fonction aussi d'opportunités qui se présentent.

Est-il envisagé des mises à jour régulières de ce genre de manuels ou sont-ils destinés à être utilisés un certain temps de par les échos des autres cantons ?

Plusieurs cantons ont développé des compléments – dont six seront prochainement proposés – parce qu'un livre d'histoire générique conçu au niveau romand ne laisse pas de place à des spécificités locales et régionales. Chaque canton édite ses compléments : c'est une bonne chose. La difficulté de ces compléments, c'est que l'enseignant doit en tenir compte avec beaucoup de choses à traiter. Cela démontre l'importance du GD qui sera disponible dès la rentrée 2022, afin d'aider les enseignants moins à l'aise et qui ont besoin d'avoir de fils rouges à aller à l'essentiel. Régulièrement, il y a de nouvelles éditions de livres d'histoire sur le plan romand.

Dans les futures séquences, est-il également prévu de rallonger ou de proposer des sources de 1^{re} main ? Des élèves ont de la peine à lire un texte de plus de dix lignes et sont plus initiés à la culture d'Internet.

Les compléments sont rédigés par un groupe d'experts vaudois : il s'agit d'enseignants, d'historiens et de didacticiens de la HEP-VD que le DFJC a sollicités pour y participer.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 5 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Ecublens, le 8 juillet 2022.

Le président-rapporteur :
(Signé) Cédric Weissert